

Financement du secteur agropastoral :

Le « Fonds Dumu Ka Fa », un nouvel instrument pour pallier les difficultés



08-02-2024

<https://faso7.com/2024/02/08/financement-du-secteur-agropastoral-le-fonds-dumu-ka-fa-un-nouvel-instrument-pour-pallier-les-difficultes/>



Le Conseil des Ministres, en sa séance du mercredi 07 février 2024, a adopté un rapport relatif à un projet de décret portant création du « Fonds Dumu Ka Fa », un fonds de souveraineté alimentaire. Ce Fonds va assurément contribuer à la mise en œuvre de l'Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025.

Les difficultés d'accès aux financements ont été maintes fois relevées par les acteurs ruraux comme une entrave au développement du secteur agropastoral et halieutique. En effet, malgré les mécanismes de financement de ce secteur qui totalisaient 14,525 milliards de Francs CFA, la part des crédits accordés à la branche Agriculture dans les crédits octroyés par les banques commerciales à l'économie nationale était de 4,52 %, le secteur « Agriculture, élevage, pêche et chasse » disposait de 7,83 % des crédits décaissés par les Systèmes Financiers Décentralisés et seulement 17 % des ménages agricoles burkinabè ont accès au crédit.

Pour inverser cette tendance, le Gouvernement a décidé de la création du Fonds de souveraineté alimentaire.

Résultant de la fusion du Fonds de Développement de l'Élevage (FODEL) et du Fonds de Développement Agricole (FDA), le « **Fonds Dumu Ka Fa** » (sécurité alimentaire, en langue dioula), est un fonds de souveraineté alimentaire qui a pour mission de financer les acteurs des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, les équipements agropastoraux et halieutiques et les établissements publics de l'État exerçant dans le secteur agropastoral et halieutique.

Il sera abondé par les ressources **provenant de la dévolution/rétrocession des ressources du FODEL et du FDA**, la rétrocession des lignes et conventions de crédits mises en place par les projets et programmes au profit des acteurs des filières agropastorales et halieutiques hébergées dans les banques et institutions de microfinance. Les ressources de ce Fonds proviendront également de la contribution du secteur élevage, des allocations budgétaires annuelles de l'État, de la Contribution forfaitaire obligatoire des interprofessions, des prélèvements des filières agropastorales et halieutiques, des recettes propres du fonds et de la mobilisation des ressources privées.

Proximité

Toute chose qui permettra de faciliter l'accès des acteurs ruraux aux services financiers. En effet, ce nouvel instrument est proche des principaux bénéficiaires avec un agent de crédit pour chaque six (06) communes, un service central de digitalisation et un service renforcé de suivi-conseil et appui au remboursement des crédits.

Le « Fonds Dumu Ka Fa » est structuré en trois guichets,

à savoir les Filières animales, le guichet des Filières halieutiques et celui des Filières végétales et fruitières. Une structuration qui tient notamment compte des principales filières d'intervention de l'Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025.

Sur les trois premières années, ce fonds de souveraineté alimentaire pourrait financer les acteurs des chaînes de valeurs ajoutées agropastorales et halieutiques à hauteur 47 372 081 689 francs CFA pour soutenir près de 11 500 projets privés, ce qui permettrait de créer 25 000 emplois.

DCRP/MARAH